

**MONTEA MÈNE À BIEN UNE AUGMENTATION DE CAPITAL DE
€ 9.114.605 PAR L'ÉMISSION DE 447.231 ACTIONS NOUVELLES
EN ÉCHANGE D'UN APPORT EN NATURE**

Dans son communiqué de presse du 17 septembre 2015, Montea annonçait le partenariat avec MG Real Estate (Groupe De Paepe) pour le développement d'un complexe logistique pour une société multinationale américaine au MG Park De Hulst à Willebroek. Ce développement sur mesure couvre 48.000 m² de terrain. Le bâtiment comprendra 27.100 m² d'espace de stockage, 800 m² d'espace de bureau et une mezzanine d'environ 1.100 m²¹. Les sociétés immobilières Nyssa NV et Robinia One NV sont propriétaires de ce développement.

Par un apport en nature, Montea a acquis 100% des actions des sociétés précitées, une opération qui lui octroie la propriété d'un terrain et d'un complexe logistique.

L'apport en nature a été réalisé sous une forme mixte, en partie en espèces et en partie sous la forme d'actions nouvelles Montea.

Les actions nouvelles Montea ont été émises à la suite d'une augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé², sur décision du Gérant Statutaire de Montea du 23 mars 2016. L'opération se traduit par une consolidation des fonds propres à concurrence de € 16.212.123,75, dont € 9.114.605 ont été affectés au capital et € 7.0978.518,75 aux primes d'émission.



➤ **Prix d'émission, notation et participation au bénéfice des actions nouvelles**

Le cédant a été rémunéré d'une part en 447.231 actions nouvelles Montea pour un montant total de € 16.212.123,75 et d'autre part en espèces à concurrence de € 2.600.000. Dans le cadre de cette opération, le prix d'émission des actions nouvelles s'élève à € 36,25 par action. Les 447.231 actions nouvelles Montea qui ont été émises sont des actions ordinaires, portant les mêmes droits que les actions existantes. Elles seront prises en compte dans les résultats de l'exercice fiscal complet 2016. L'autorisation de cotation des actions nouvelles à la bourse Euronext de Bruxelles et de Paris sera demandée le plus rapidement possible.

¹ Pour plus de détail, voir le communiqué de presse du 17/09/2015 ou www.montea.com.

² Par apport en nature dans Montea de 100% des actions de Nyssa NV et de Robinia One NV.

L'apport en nature représente une consolidation des fonds propres de Montea. Il influence donc favorablement le taux d'endettement simple et consolidé de Montea. Le taux d'endettement consolidé baisse d'environ 0,5% par rapport au taux d'endettement consolidé du 31 décembre 2015 (qui s'élevait à 55,8%), ajusté pour tenir compte de la reprise de dettes complémentaires à concurrence de € 22.600.000 à la suite du financement de l'achat récent par la Société d'un terrain de 46.000 m² pour le développement d'un projet build-to-suit à Bornem et de l'achat d'un complexe logistique de 17.135 m² à Eindhoven, comme annoncé dans le communiqué de presse Montea du 18 février 2016. Cela va permettre à Montea de poursuivre la réalisation de ses ambitions de croissance dans le futur. La consolidation des fonds propres de Montea jouera en outre un rôle dans l'évaluation de sa solidité financière par des tiers (non seulement organismes de crédit, mais aussi fournisseurs et clients), et lui permettra de réaliser ultérieurement d'autres opérations financées par endettement. La structure du capital de Montea sera ainsi gérée proactivement et permettra de préserver une marge au niveau des facilités de crédit. La croissance du portefeuille pourra être maintenue grâce à une saine combinaison de sources de financement variées tout en gardant la maîtrise du taux d'endettement.

Publication suivant l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 (loi sur la Transparence)

Suite à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions nouvelles le 23 mars 2016 dans le cadre de la transaction relative au zoning industriel « De Hulst » de Willebroek, le capital total Montea au 23 mars 2016 s'élève à € 196.849.838. Le capital est représenté par 9.658.932 actions ordinaires entièrement libérées. Il n'existe pas d'actions préférentielles, d'actions sans droit de vote, d'obligations convertibles ni de warrants donnant droit à des actions. Chaque action confère une voix à l'Assemblée générale. Les actions représentent donc le dénominateur pour les besoins des notifications dans le cadre de la réglementation sur la transparence (notifications en cas d'atteinte, dépassement ou non-atteinte des seuils légaux ou statutaires). Dans les statuts de Montea, les seuils dont le dépassement entraîne une obligation de notification sont fixés à 3 %, 5 % et chaque multiple de 5 % du nombre total de droits de vote existants.

MONTEA « SPACE FOR GROWTH »

Montea SCA est une société immobilière réglementée publique de droit belge (SIRP – SIIC), spécialisée dans les ensembles logistiques situés en Belgique, aux Pays-Bas et en France. L'entreprise est un acteur de référence sur ce marché. Montea offre à ses clients l'espace – au sens propre – dont ils ont besoin pour croître, sous la forme de solutions immobilières souples et innovantes. La société crée ainsi de la valeur à l'intention de ses actionnaires. Montea est le premier investisseur immobilier belge à avoir reçu la Lean & Green Star en reconnaissance de la réduction de 26 % des émissions de CO₂ dans son patrimoine belge. Au 31/12/2015, le patrimoine immobilier représentait une superficie totale de 749.009 m², répartie sur 45 sites. Montea SCA est cotée depuis fin 2006 sur Euronext Bruxelles (MONT) et Paris (MONTP).



CONTACT PRESSE

Jo De Wolf
+32 53 82 62 62
jo.dewolf@montea.com

POUR PLUS D'INFORMATIONS

www.montea.com

Follow MONTEA in SHAREHOLDERSBOX of:

